

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Association "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes" - Centre de documentation et de recherche" - Subvention complémentaire pour l'année 2011 - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association « La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes - Centre de documentation et de Recherche » a été créée à l'initiative de la Communauté Urbaine, de la Ville de Bordeaux, la Caisse des dépôts et Consignations, la Lyonnaise des Eaux, la Société de l'équipement du territoire et le Journal Sud Ouest et compte à ce jour 400 adhérents.

Cette association loi 1901 a pour objectif de rechercher et de rassembler les documents et témoignages de toute nature, relatifs à l'évolution, au cours des dernières décennies, de Bordeaux et de son agglomération dans les différents domaines de la vie collective.

Aujourd'hui, l'association dispose d'un fonds iconographique constitué de plusieurs milliers de documents photographiques et vidéo ; elle utilise celui-ci à des fins d'illustrations de thématiques variées dans le cadre de publications et d'expositions.

L'association est par ailleurs sollicitée par des particuliers, des associations, des écoles, des collectivités territoriales, des sociétés de productions et chaînes de télévision. De nombreuses conventions de partenariat lient également l'association à plusieurs acteurs locaux, le Grand Port Maritime, le Journal Sud-Ouest, le Crédit Municipal, le Studio Photo Puytorac....

Aussi, ses activités sont comparables aux Services des Archives et à ce titre, on peut dire que l'association remplit une quasi mission de service public.

Actuellement, l'association génère 3 emplois permanents en contrat indéterminé ; pour fonctionner, elle fait également appel à des vacataires et doit compter sur de nombreux bénévoles.

Depuis sa création en 1987, la Communauté Urbaine de Bordeaux verse à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 76 250 €.

En 2011, une subvention d'un même montant lui a été à nouveau attribuée (délibération n°2010/0778 en date du 26 novembre 2010) pour un budget total de 140 150 € (dont 92 000 € de salaires et charges de personnel € et plus de 20 000 € de vacations.)

Afin de répondre au mieux aux sollicitations et maintenir une qualité dans les moyens de pérennisation de ce fonds, l'association a dû, depuis 2 ans, remplacer la totalité du matériel informatique (bureautique, logiciel, scanner), ainsi que le matériel de prises de vues et de montages vidéo.

Depuis quelques années, l'association doit répondre à des demandes de plus en plus nombreuses (250 consultations en 2010). Or, le tarif étant réglementé (35 €/recherche), le coût réel de la prestation, qui parfois demande beaucoup de temps (3 jours en moyenne pour une demande ordinaire) est loin d'être répercuté.

Par ailleurs, l'association a dû s'adapter aux nouvelles technologies et investir dans du matériel numérique de haute définition en recourant à l'emprunt. Dans un même temps, certains partenaires financiers se sont désengagés.

La concomitance de ces différents facteurs a mis en difficulté financière l'association qui présente depuis 3 ans un compte de résultat en déficit. Aussi, pour pallier ses difficultés financières structurelles, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 25 000 euros nécessaire à la pérennité de l'association.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financières des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2010/0872 du 17 décembre 2010, reçue à la Préfecture de la Gironde le 28 décembre 2010, approuvant le budget primitif 2011,

VU la lettre en date du 24 mai 2011 faisant état des difficultés financières rencontrées par l'association et la demande d'une subvention complémentaire de 25 000 €,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'importance du rôle d'observatoire et de conservation des grands projets de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de l'évolution de son territoire que revêt l'association « La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes - Centre de documentation et de Recherche »,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté Urbaine de pérenniser les activités de l'association auprès de qui les services communautaires font régulièrement appel pour accomplir leur mission de service public,

DECIDE

Article 1 : la Communauté Urbaine de Bordeaux attribue une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour l'année 2011.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 de la convention conclue entre l'association « La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes - Centre de documentation et de Recherche » et notre établissement à l'effet de régler les modalités de versement de cette subvention complémentaire ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2011

M. ALAIN CAZABONNE